jour.

L'hon. M. Starr: Nous avons aujourd'hui plus de gens qui travaillent que jamais auparavant. Ces gens gagnent plus, dépensent plus et épargnent plus d'argent que jamais au cours de notre histoire. Comme l'a dit mon collègue le ministre des Postes (M. Hamilton), les Canadiens qui travaillent sont 500,000 de plus aujourd'hui qu'au moment où les libéraux ont été écartés du pouvoir.

Je signale aussi aux honorables vis-à-vis que l'emploi ne se réduit pas à des considérations d'actuaire. Nous sommes en présence d'hommes et de femmes, de citoyens canadiens qui élèvent leurs enfants et qui les envoient à l'école. C'est à eux que nous avons affaire, et nous ne l'oublions pas. S'il me faut choisir entre des considérations d'actuaire et le soulagement de la misère des Canadiens. j'opterai toujours pour les Canadiens.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je sais que le ministre du Travail (M. Starr) sera cruellement décu de constater qu'il s'est trompé dans ses pronostics, et qu'au lieu de savourer l'éloquence du député d'Essex-Est (M. Martin), il devra se résoudre à suivre les propos hésitants du député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Starr: Je suis décu, en effet.

L'hon. M. Pickersgill: J'en suis sûr, mais j'espère que cette déception ne durera pas trop longtemps. Avant de répondre à certains propos du ministre, je voudrais dire un mot d'une observation extrêmement naïve proférée hier soir par le secrétaire parlementaire du ministre (M. Thrasher), au tout début de son discours; ces paroles me font un effet bien étrange après les déclarations grandiloquentes que le premier ministre (M. Diefenbaker) nous faisait autrefois sur les droits du Parlement et surtout sur les droits de l'opposition. Le secrétaire parlementaire a déclaré, et je cite la page 4694 du hansard:

Monsieur l'Orateur, encore une fois, l'opposition présente un amendement à une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, sous un prétexte dont le seul but est de lui permettre de s'en prendre à la politique du gouvernement.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Pickersgill: Avec plaisir. Je reprends:

... relative à l'emploi au Canada.

Une voix: Aucun rapport avec l'amende-

L'hon. M. Pickersgill: Quelle est, aux yeux du député-je me le demande-la fonction du Parlement? Quelle est la fonction de l'opposition? S'imagine-t-il que ceux qui siègent charité publique. Nos amis les représentants

L'hon. M. Pickersgill: Dix-huit heures par ceux qui l'entourent, des machines à entériner, des hommes de paille, des phoques savants? L'honorable député a-t-il quelque chose à dire?

> M. Thrasher: Je me demande si le député désire une réponse à la question qu'il vient de poser?

> L'hon. M. Pickersgill: Ce n'était qu'une question de rhétorique, et je laisse au député la liberté de faire la réponse que son nègre lui proposera.

> Le ministre du Travail a prétendu qu'il y a contradiction dans l'amendement proposé par l'opposition officielle. Peut-être devrais-je répondre à cela avant de passer aux autres questions abordées par le ministre. Il n'y a pas de contradiction. Tout simplement, il y a eu une évolution historique. Comme l'a signalé hier soir le député de Welland (M. McMillan), le gouvernement, en 1958, a apporté à la loi des modifications qui ont entraîné un accroissement considérable des dépenses de la caisse, mais il n'a pas vu à renflouer la caisse. Nous l'avons condamné à cette époque. Nous avons dit que c'était de mauvaise politique, et nous sommes revenus à la charge chaque fois que l'occasion s'est présentée. Si le gouvernement nous avait écoutés, la caisse ne se trouverait pas aujourd'hui dans une situation aussi précaire.

> Une voix: Leurs prestations ont été augmentées.

> L'hon. M. Pickersgill: Nous ne nous sommes jamais opposés à ces prestations. Nous nous opposons aux conditions qui ont augmenté le chômage d'hiver et l'ont fait durer, une année, jusqu'en juin. Eu égard à ces conditions, nous ne nous sommes pas opposés aux prestations. Mais il faut, avons-nous dit, être prévoyants; il faut affecter l'argent nécessaire aux paiements de ces prestations; on n'a pas le droit de retirer de l'argent d'une caisse conçue selon des données actuarielles en ajoutant des sources de dépenses qui n'ont rien d'actuariel. Voilà tout notre raisonnement. Nous ne voyons d'inconvénient à aucune de ces prestations. Nous nous opposons même radicalement à ce qu'on prive les gens d'assurance-chômage pour les rejeter sur l'assistance publique.

Mais que s'est-il passé? L'automne dernier, la situation de la caisse a commencé à inquiéter le gouvernement. Il aurait dû s'en inquiéter il y a trois ans, mais enfin, il s'est aperçu que la situation était grave. Qu'a-t-il fait? Sous prétexte de s'en tenir rigoureusement aux principes de l'assurance, il s'est mis à chercher des raisons pour priver les gens d'assurance-chômage et pour les réduire à la de ce côté-ci sont, comme le député et comme de Gloucester (M. Robichaud), de la Beauce